

08 nov 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 8 novembre 2002.](#)

Modernisation de la sécurité sociale

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé deux amendements à deux projets de loi (*) relatifs à la modernisation de la sécurité sociale et à la viabilité des régimes légaux des pensions.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé deux amendements à deux projets de loi (*) relatifs à la modernisation de la sécurité sociale et à la viabilité des régimes légaux des pensions.

Pour rappel, le projet «e-gouvernement au sein de la sécurité sociale» doit entrer en vigueur au 1er janvier 2003. Par le recours à une informatisation poussée, ce projet simplifie les obligations administratives des travailleurs salariés en matière de sécurité sociale. Ces projets impliquent : - la généralisation de la «déclaration immédiate à l'emploi » (DIMONA); - l'introduction de la déclaration ONSS multifonctionnelle et électronique; - la simplification et l'informatisation de la déclaration de risques sociaux. (*) a) projet de loi concernant la modernisation de la gestion de la Sécurité sociale.b) projet de loi visant à entériner divers arrêtés royaux pris en exécution des articles 38 et 39 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>